

COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO
MM. | Didier REAULT
| Jacky GERARD

Mmes Elisabeth JACQUES
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER
Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
Christien MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul
M Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

MM. Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon

Mmes Frédérique COUTAZ, SMAVD
Frédérique BLASCO, SMAVD

MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Mme Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence

MM Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

09_06-084-258402304-20230627-DELIB2023_3

09_Vard Avance



Délibération 2023-32

Formation générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 27 JUIN 2023

Gestion écologique – programme sur les espèces invasives 2023 - 2024

Les espèces invasives (ou espèces exotiques envahissantes) sont considérées aujourd'hui comme l'une des principales causes du déclin de la biodiversité. Du fait de leur fort potentiel de dispersion et de propagation, elles peuvent s'implanter et se développer rapidement dans le lit de la Durance, régulièrement remanié sous l'action des crues. Le SMAVD souhaite mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les espèces invasives et propose de réaliser trois actions spécifiques à la Renouée du Japon en 2023 et 2024 :

1. Diagnostic dans les zones de confluences

Les données sur les foyers d'espèces invasives sur les affluents et en particulier sur les secteurs de confluence avec la Durance restent aujourd'hui incomplètes. Or, les affluents sont l'un des principaux vecteurs potentiels des Espèces végétales Exotiques Envahissantes en Durance (c'est notamment le cas de la Luye). Dans ce cadre il est proposé de lancer **un diagnostic des espèces invasives dans les zones de confluences**.

Le budget estimatif de cette action est de 60 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Actions	Coût prévisionnel € TTC	AERMC		REGION		SMAVD	
Diagnostic des confluences	60 000	50%	30 000	30%	18 000	20%	12 000

2. Travaux de lutte contre la renouée du Japon à Volonne

Des colonies isolées de Renouée du Japon sont signalées depuis plusieurs années maintenant sur la commune de Volonne. Ces colonies, sont proches du lit de la Durance et donc susceptibles de se disséminer. En concertation avec la commune de Volonne et Provence-Alpes-Agglomération, il est proposé de réaliser des travaux d'éradication de ces trois colonies. Selon la configuration du site et les foyers à traiter, deux techniques de lutte sont envisagées. La première consiste à extraire les rhizomes et les matériaux imbriqués puis les concasser les bâcher. La seconde technique est le désherbage électrique (le principe de la manipulation consiste à éradiquer les plants via un courant électrique haute tension traversant la plante

dans sa longueur en endommageant irréversiblement ses cellules). Un retour sur les colonies traitées sera nécessaire les deux années suivantes pour procéder à l'arrachage des repousses éventuelles. Une convention sera signée avec PAA, gestionnaire des parcelles concernées, pour que le SMAVD puisse être maître d'ouvrage de l'opération.

Le budget estimatif de cette action est de 110 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Actions	Coût prévisionnel € HT	AERMC		REGION		FONDS VERTS		SMAVD	
Travaux Volonne	110 000	30%	33 000	30%	33 000	20%	22 000	20%	22 000

3. Entretien par arrachage manuel des repousses de renouées du Japon à la confluence de la Luye

La luye est un des affluents de la Durance parmi les plus touchés par la Renouée du Japon. Un premier chantier d'éradication des massifs les plus proches du lit de la Durance avait été réalisé par EDF et le SMAVD en 2011. Des travaux complémentaires avaient également été réalisés en 2015. 6 ans plus tard, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un nouveau retour sur site pour procéder à l'arrachage manuel des pieds qui auraient pu reprendre leur croissance. Ces travaux réalisés à petite échelle seront échelonnés sur 3 ans.

Le budget estimatif d'une campagne d'arrachage manuel est de l'ordre de 5 000 € HT par an, soit 15 000 € HT sur 3 ans. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Actions	Coût prévisionnel € HT	AERMC		FONDS VERTS		SMAVD	
Entretien confluence Luye	15 000	30%	4 500	50%	7 500	20%	3 000

La réalisation de cette action a fait l'objet d'une délibération en comité syndical du 1^{er} octobre 2021 ; elle est présentée ici avec un plan de financement mis à jour (sollicitation du fond vert).

4. Plan de financement global de l'opération

Le plan de financement prévisionnel de ces trois actions est le suivant :

Actions	Coût prévisionnel	AERMC		REGION		FONDS VERTS		SMAVD	
Diagnostic des confluences	60 000	50%	30 000	30%	18 000			20%	12 000
Travaux Volonne	110 000	30%	33 000	30%	33 000	20%	22 000	20%	22 000
Entretien confluence Luye	15 000	30%	4 500			50%	7 500	20%	3 000
TOTAL	185 000	36%	67 500	28%	51 000	16%	29 500	20%	37 000

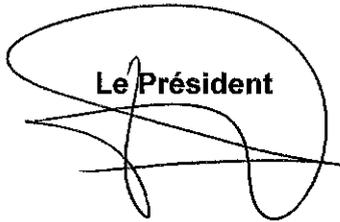
Le Comité Syndical appelé à approuver le programme d'actions, les trois plans de financement et à autoriser le Président à engager les 3 actions, à déposer les trois dossiers de demande de subvention auprès des partenaires et à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération et en particulier l'acte formalisant le partenariat avec Provence Alpes Agglomération pour l'action de lutte contre la renouée du Japon à Volonne.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

-APPROUVE le programme d'actions contre les espèces invasives sur 2023 et 2024 et les plans de financements correspondants,

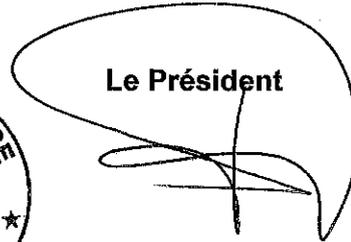
-AUTORISE le Président à solliciter les demandes de financement concernées et à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 4/07/23

Le Président


Yves WIGT



Le Président


Yves WIGT